



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.6

Numéro de la demande : 2013-1936
Demande : Ajouts ou modifications aux propriétés chimiques d'une préparation commerciale ou d'un concentré de fabrication – Nouvelle combinaison de MAQT
Produit : Herbicide Prestige XL
Numéro d'homologation : 31428
Matières actives (m.a.) : Clopyralide, fluroxypyr, présent sous forme d'ester 1-méthylheptyle, MCPA, présent sous forme d'esters
Numéro de document de l'ARLA : 2417219

Objet de la demande

La présente demande vise à homologuer une nouvelle préparation commerciale pour la suppression en post-levée des latifoliées dans les petites céréales, la fétuque élevée et les graminées de fourrage (plantules et plantes établies) cultivées pour les semences, et les graines à canaris. Il s'agit d'une nouvelle combinaison de matières actives dans une même formulation.

Évaluation des propriétés chimiques

L'herbicide Prestige XL se présente sous forme de concentré émulsifiable contenant du MCPA (sous forme d'ester 2-éthylhexyle), du clopyralide et du fluroxypyr (sous forme d'ester 1-méthylheptyle) à des concentrations nominales respectives de 239,5 g m.a./L, 42,72 g m.a./L et 61,56 g m.a./L. Cette préparation commerciale a une densité de 1,015 g/mL et un pH de 2,71 (à 1 % p/p). Les exigences en matière de données chimiques ont été respectées pour ce produit.

Évaluations sanitaires

L'herbicide Prestige XL présente une légère toxicité aiguë par voie orale chez les rates et une toxicité aiguë faible par voie cutanée et par inhalation chez les rats. Il cause une faible irritation oculaire et des irritations cutanées modérées chez le lapin. Cette préparation est un sensibilisant cutané chez le cobaye.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été présentée pour appuyer l'homologation de la nouvelle préparation commerciale, l'herbicide Prestige XL, qui contient du clopyralide, du MCPA et du fluroxypyr-meptyle. Toutes les matières actives sont actuellement homologuées pour un usage sur le blé (de printemps, dur et d'hiver), l'orge de printemps, l'avoine, la fétuque élevée et les graminées de fourrage (plantules et plantes établies) cultivées pour les semences et les graines à canaris à des doses et des conditions d'application similaires, par conséquent l'homologation de l'herbicide Prestige XL n'entraînera pas d'augmentation de l'exposition alimentaire à ces matières actives et ne posera de risque pour aucun sous-groupe de la

population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes ou les personnes âgées.

L'utilisation de l'herbicide Prestige XL destiné au blé (de printemps, dur et d'hiver), l'orge de printemps, l'avoine, la fétuque élevée et les graminées de fourrage (plantules et plantes établies) cultivées pour les semences et les graines à canaris ne devrait pas causer d'exposition supérieure aux usages actuellement homologués du clopyralide, du MCPa et du fluroxypyr. Aucun risque préoccupant n'est envisagé si les travailleurs suivent les instructions de l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle indiqué.

Évaluation environnementale

L'utilisation de la nouvelle coformulation proposée, l'herbicide Prestige XL, entraînera une exposition légèrement plus élevée à la matière active fluroxypyr qu'avec le mélange en cuve homologué, l'herbicide Prestige XC. De nouvelles zones tampons sans pulvérisation ont été établies afin d'atténuer les risques pour les plantes terrestres et les organismes aquatiques. Les risques environnementaux ont été atténués par l'intermédiaire de mentions adéquates sur l'étiquette.

Évaluation de la valeur

Des renseignements sur la valeur, incluant des sources de données indirectes provenant de 15 essais combinés sur l'efficacité et la tolérance des cultures effectués en Alberta, au Manitoba et en Saskatchewan en 2012, ont été présentés pour soutenir l'homologation de l'herbicide Prestige XL. Ces essais comportaient une comparaison directe de l'efficacité et l'innocuité à l'égard de la culture de l'herbicide Prestige XL, appliqué seul ou avec un autre herbicide (Achieve Liquid, Axial ou Simplicity), et de celles du mélange en cuve mentionné, l'herbicide Prestige XC, appliqué seul ou avec les mêmes herbicides.

L'efficacité de ces traitements herbicides a été évaluée visuellement pour la suppression de l'amarante à racine rouge, de la bourse-à-pasteur, du chardon des champs, du chénopode blanc, du galéopside à tige carrée, du gaillet gratteron, de la renouée liseron, du laitron des champs, de la stellaire moyenne, du pissenlit officinal et de la folle avoine. Les données provenant des essais en champ ont montré que le degré de suppression de ces mauvaises herbes obtenu avec l'application de l'herbicide Prestige XL est comparable à celui de Prestige XC HTM. L'ajout des allégations relatives à l'efficacité de Prestige XC HTM est donc étayé sur l'étiquette de l'herbicide Prestige XL aux doses proposées.

Les données provenant des essais en champ ont également montré que l'efficacité de l'herbicide Prestige XL utilisé avec le produit Achieve Liquid ou Axial est comparable à celle obtenue avec Prestige XC HTM utilisé avec les mêmes herbicides pour la suppression de la folle avoine. Par conséquent, l'ajout des produits d'association de mélange en cuve présents sur l'étiquette de Prestige XC HTM sur l'étiquette de l'herbicide Prestige XL est étayé, y compris Achieve Liquid, Horizon HTM, Assert 300 SC et Everest 70 WDG ou Everest Solupak 70 DF. Les données des essais en champ appuient l'ajout de Simplicité comme produit d'association pour mélange en cuve sur l'étiquette de l'herbicide Prestige XL.

Puma Advance ne figure pas sur l'étiquette de Prestige XC HTM. Étant donné qu'il a été

précédemment déterminé que le Puma Advance était équivalent sur le plan biologique à Puma¹²⁰ Super, lequel figure sur l'étiquette de Prestige XC HTM, l'ajout de Puma Advance sur l'étiquette de l'herbicide Prestige XL est étayé.

Le demandeur a également fourni des données sur l'innocuité à l'égard des cultures (évaluée visuellement sous forme de pourcentage par rapport à un témoin non traité) suite aux mêmes traitements herbicides provenant de 14 essais sur cinq variétés de blé de printemps, de cinq essais sur une variété d'orge de printemps et de deux essais sur une variété d'avoine. Les dommages subis par les cultures étaient légers ou indétectables avec tous les traitements appliqués dans le cadre de ces essais. L'ajout des petites céréales figurant sur l'étiquette de Prestige XC HTM, notamment le blé de printemps, le blé dur, le blé d'hiver, l'orge de printemps et l'avoine, sur l'étiquette de l'herbicide Prestige XL est donc étayé.

Malgré le fait que la tolérance à l'herbicide Prestige XL des cultures à usage limité mentionnées, comme les plantules et plantes établies de fétuque élevée et de graminées de fourrage, et les graines à canaris, n'ait pas été évaluée, ces cultures devraient présenter une tolérance adéquate à cet herbicide, étant donné que les données soumises ont montré que les céréales affichent un degré similaire de tolérance à l'herbicide Prestige XL et au mélange en cuve Prestige XC.

On peut extrapoler les allégations de sensibilité des cultures de rotation relatives à Prestige XC HTM à l'herbicide Prestige XL, car la dose maximale homologuée de Prestige HTM comprend les éléments d'herbicide rémanent dans le sol (fluroxypyr et clopyralide) à des doses similaires à celles appliquées avec l'herbicide Prestige XL.

L'homologation de trois matières actives dans une seule formulation sera simple à gérer et à appliquer pour les agriculteurs.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les renseignements fournis à l'appui du produit, l'herbicide Prestige XL, et les juge suffisants pour appuyer l'homologation de cette nouvelle préparation commerciale en vue de la suppression en post-levée des latifoliées dans les petites céréales, les plantules et plantes établies de fétuque élevée et de graminées de fourrage ainsi que les graines à canaris.

References

PMRA Doc. No.	Reference
2034332	2000, BAS 652 04 H - Acute oral toxicity in rats. Report EU-10A0475/991139, Experimental Toxicology and Ecology, BASF AG. DACO: 4.6.1
2034333	2000. BAS 652 04 H - Acute dermal toxicity study in rats. Report EU-11A0475/991138, Experimental Toxicology and Ecology, BASF AG. DACO: 4.6.2
2034334	2000. BAS 652 04 H - Acute inhalation toxicity study in Wistar rats, 4-hour liquid aerosol exposure. Report EU-13I0475/997015, Experimental Toxicology and Ecology, BASF AG. EU-13I0475/997015. DACO: 4.6.3
2034335	2000. Amendment No. 1, BAS 65204 H - Acute eye irritation in rabbits. Project

- No.: 11H0475/992265, Experimental Toxicology and Ecology, BASF AG.
DACO: 4.6.4
- 2034336 2000. BAS 652 04 H - Acute eye irritation in rabbits. Report EU-11H0475/992265, Experimental Toxicology and Ecology, BASF AG. DACO: 4.6.4
- 2034337 2000. BAS 652 04 H - Acute Dermal Irritation/Corrosion in Rabbits. Report EU-18H0475/992263, Experimental Toxicology and Ecology, BASF AG. DACO: 4.6.5
- 2034338 2000. BAS 652 04 H - BUEHLER Test in Guinea Pigs. Report EU-32H0475/992264, Experimental Toxicology and Ecology, BASF AG. DACO: 4.6.6
- 2288904 2012, LP6425 Field Trial Reports, DACO: 10.2.3.3.
- 2288880 2013, Product ID, LP6425 Herbicide, DACO: 3.1 CBI
- 2288881 2013, Formulation Process and Specifications, GF-1681, DACO: 3.2.1,3.2.2,3.3.1 CBI
- 2288882 2006, Extension of Analytical Method EU-AM-97-005 for the Analysis of Fluroxypyr Meptyl, Clopyralid, and MCPA 2-Ethylhexyl Ester in Formulation GF-1681, DACO: 3.4.1 CBI
- 2288883 1997, Analytical Method for the analysis of Ariane Herbicide, DACO: 3.4.1 CBI
- 2288885 2013, Summary - Chemical and Physical Properties, DACO: 3.5 CBI
- 2288886 2006, Storage Stability and Package Corrosion Characteristics of GF-1681; Two Week Accelerated Study, DACO: 3.5 CBI
- 2288888 2006, Determination of Explosive Properties and Auto-Ignition Temperature for GF-1681, DACO: 3.5 CBI
- 2288889 2006, Oxidising properties of GF-1681, DACO: 3.5 CBI
- 2302225 2013, Physical and Chemical Properties, DACO: 3.5
- 2361663 2006, Product Chemistry Data for Colt + Sword, DACO: 3.0 CBI
- 2361664 2013, Description of the formulation process, DACO: 3.2.2 CBI
- 2361665 2013, Discussion of the formation of impurities of toxicological concern, DACO: 3.2.3 CBI
- 2420669 2014, Storage Stability and Corrosion Characteristics, DACO: 3.5.10,3.5.14 CBI

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.